



**HAL**  
open science

**De l'idée sportive à l'idée olympique, quelle  
responsabilité des acteurs du sport et de l'éducation.  
Regard croisé: " O. Chovaux, L. Munoz, A. Waquet et  
F. Wille (dir.) (2017), L'Idée sportive, l'idée olympique:  
quelles réalités au XXIe siècle? " et " F. Wille (dir.)  
(2017), La Responsabilité des acteurs du sport et de  
l'éducation. Expertises et controverses "**

Alain Schoeny

► **To cite this version:**

Alain Schoeny. De l'idée sportive à l'idée olympique, quelle responsabilité des acteurs du sport et de l'éducation. Regard croisé: " O. Chovaux, L. Munoz, A. Waquet et F. Wille (dir.) (2017), L'Idée sportive, l'idée olympique: quelles réalités au XXIe siècle? " et " F. Wille (dir.) (2017), La Responsabilité des acteurs du sport et de l'éducation. Expertises et controverses ". Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique, 2018. hal-01959853

**HAL Id: hal-01959853**

**<https://hal.science/hal-01959853>**

Submitted on 8 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Note de lecture

### De l'idée sportive à l'idée olympique, quelle responsabilité des acteurs du sport et de l'éducation

Alain Schoeny

Université d'Orléans, Centre d'Etudes pour le Développement des Territoires et  
l'Environnement (CEDETE, EA 1210), docteur en Sciences de la Communication.  
[alain.schoeny@univ-orleans.fr](mailto:alain.schoeny@univ-orleans.fr)

---

Ce "firt draft" a été accepté et publié dans : La Revue, Hermès, *De la communication en diplomatie*, 81,(2), septembre 2018.

---

#### **Lecture croisée :**

Olivier CHOVAUX, Laurence MUNOZ, Arnaud WAQUET et Fabien WILLE (dir.), *L'Idée sportive, l'idée olympique : quelles réalités au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Arras, Artois Presses Universités, 2017a, 240 p.

Fabien WILLE (dir.), *La Responsabilité des acteurs du sport et de l'éducation. Expertises et controverses*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Sport et sciences sociales », 2017b, 180 p.

*La lettre "a" apposée aux références identifie les auteurs réunis dans le premier ouvrage et la lettre "b" ceux réunis dans le second ouvrage.*

« Vous ne pouvez pas faire quelque chose pour la communication de Nasri<sup>1</sup> ? » Voici les félicitations d'Albert Fert, prix Nobel de physique, obtenues lors de la cérémonie de remise de mon doctorat en 2012 (Alain Schoeny). Lieu commun, le sport aussi bien en pratique que du point de vue de ses représentations semble « an integrating force in society, with peaceful competition that brings athletes as spectators together to enjoy the accomplishments – the strength, the beauty and intelligence of the body and mind<sup>2</sup> » (Puijk, 2017, p. 211)<sup>a</sup>. Ses caractéristiques cérémonielles (Wille, 2017, citant Dayan, 1996)<sup>a</sup>, puis

---

<sup>1</sup> Joueur de l'équipe de France de football. Le 11 juin 2012, il crée une polémique par son comportement et ses propos injurieux lors de la célébration d'un but en Coupe d'Europe. Quelques jours plus tard, après l'élimination de la France contre l'Espagne, il insulte violemment un journaliste. Suite à ces incidents, il est convoqué devant la commission de discipline de la Fédération française de football et écope de trois matchs de suspension (<https://www.nouvelobs.com/sport/20120612.OBS8266/euro-2012-nasri-a-l-equipe-ferme-ta-gueule.html>, consulté le 05/01/2018).

<sup>2</sup> « Une force d'intégration dans la société, avec une compétition pacifique qui réunit athlètes comme spectateurs pour apprécier les performances – la force, la beauté et l'intelligence du corps et de l'esprit » [traduction de l'auteur].

spectatorielles, développées à partir de l'archétype des Jeux olympiques, ont conditionné des générations (cf. le message traditionnel du mouvement olympique : « une philosophie de vie qui met le sport au service de l'humanité<sup>3</sup> ») et scellé dans « l'idée sportive » des valeurs (Wille, 2017)<sup>a</sup> ou des associations mentales comme « le dépassement de soi », « la fraternité » ou encore « le respect » (Chavanat, Desbordes et Le Clinche, 2017)<sup>a</sup>. C'est donc la vision d'un sport éducatif, unitaire et égalitaire, et celle du mouvement olympique élitiste, méritocratique et universaliste<sup>4</sup> qui est traitée dans le premier ouvrage *L'idée sportive, l'idée olympique : quelles réalités au XXI<sup>e</sup> siècle ?* Quand le second questionne *La responsabilité des acteurs du sport et de l'éducation*. Aussi, entre une nécessaire unité et fonction sociale pour un monde que l'on souhaite toujours plus démocratique et bienveillant, on demande aux sports civil, scolaire ou spectacle des pratiques économiques, sociales et humaines (au sens de pratiques écologiques) qui « [constitueraient à elles seules] un vecteur de diffusion d'une responsabilité sociale (Smith & Westerbeck, 2007) [...] possédant en soi des vertus éducatives et humanistes » (Wille, 2017b, p. 9)<sup>b</sup>. Acte fondateur à notre connaissance en France, ce second ouvrage réunit un collectif de quinze experts et chercheurs en sciences du Sport qui s'affranchit de ces assertions tenaces – caractérisant ainsi les usages du sport – en questionnant leur part de responsabilité sociale.

La médiatisation-monde du sport – d'une part par le mouvement olympique, puis de l'autre par de grandes compétitions internationales de football ou encore de tennis – a participé au *legs* que l'on peut, comme Terret (2017)<sup>a</sup>, attribuer jusqu'à 1970 à « une société patriarcale » (*Ibid.* p. 62) puis jusqu'en 2000 à une « impulsion égalitaire » (*Ibid.* p. 66) ; du moins, du point de vue de la pratique (*Ibid.* p. 68-69) mais encore très discrétionnaire dans le traitement de l'information où seulement 18 % d'articles commentent les victoires féminines (*Ibid.* p. 67). Sans vouloir tenter un procès aux médias ou dénoncer leur responsabilité dans la diffusion d'une « logique du parfait » (Chovaux, 2017, p. 21)<sup>a</sup> assignant au sport un projet d'éducation et « d'adoption de principes éthiques universels » (*Ibid.* p. 14), il s'agit de comprendre ce processus *idéalisé* (nous soulignons) au travers de médiateurs dont font partie les sociétés d'information, comme les organisations sportives ou bien les entreprises événementielles. Du pratiquant aux institutions et journalistes sportifs, des formes communicationnelles « publicisent [un] "prêt-à-penser" » (Wille, 2017)<sup>b</sup> moral<sup>5</sup>, où le « fait d'être sportif [...] serait ainsi d'emblée exemplaire » (Vigarello, 2017, p. 29)<sup>a</sup>. Ces liens organiques incitent alors à la démesure (Wille, 2017)<sup>b</sup>. Les intérêts de chacun, exacerbés par la médiation et les stratégies d'audience, les conduisent à s'exonérer de toutes analyses de faits déviants (hooliganisme, racisme, tricherie, corruption, etc.) par des tours de passe-passe rhétoriques : « ce ne sont pas des supporters », « ce n'est pas du sport », « la fête est gâchée », etc. (*Ibid.* p. 141-146). Aussi, la lecture croisée de ces deux ouvrages recensés apporte une originalité dans l'étude de certains aspects de responsabilités sociale et sociétale du sport en s'appuyant sur celle de ses usages sociaux (Wille, 2017)<sup>b</sup>. Comment, comme l'ont fait Ottogalli-Mazzacavallo (2017)<sup>b</sup> et Munoz (2017)<sup>a, b</sup>, dans un tel contexte de recherche heuristique et pragmatique (Wille, 2017)<sup>b</sup>, ne pas parler de la place et du rôle du mouvement olympique dans la construction « d'un agir socialement responsable des acteurs du sport et de l'éducation » (*Ibid.*) ? Quand, par exemple, contraint – faute de candidat –, lors de la

<sup>3</sup> HOPE (2011), Quand le sport peut changer le monde, Lausanne, CIO, Le Musée Olympique, p. 3.

<sup>4</sup> *L'universalité* [nous soulignons] du fait olympique reste, comme dans l'ouvrage dirigé par Chovaux et coll., « soumis à "l'éthique de la discussion" » (p. 14)<sup>a</sup> (e.g. CHABOCHE, FOURNIE-CHABOCHE et SCHOENY (2008), Contribution à l'analyse géopolitique des Jeux Olympiques d'été. In : *Les Jeux Olympiques*, fierté nationale et enjeu mondial, BOLI (dir.), Biarritz, Atlantica, p. 241-253).

<sup>5</sup> « Exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit » (Charte olympique de 2003, extrait des *Mémoires olympiques* (Coubertin, 2016, p. 240, cité par Chovaux, 2017)<sup>a</sup>.

campagne d'attribution des Jeux pour 2024, le Comité international olympique s'est vu dans l'obligation d'en confier la responsabilité à Paris et à Los Angeles pour 2028. Si l'idée sportive peut difficilement se détacher de celle olympique, elles ne paraissent pas si *naturellement* (nous soulignons) unies (Chovaux, 2017, citant Jeu, 1992)<sup>a</sup>.

C'est dans ce cadre que la « responsabilité sociale du sport » doit être appréhendée. Plus qu'un changement de paradigme (Wille, 2017)<sup>b</sup>, le sport, ses pratiques et ses représentations, n'est pas limité au seul objectif identitaire mystifié par Coubertin. La responsabilité sociale du sport et de ses acteurs est aussi sociétale et citoyenne par l'éducation et la culture permettant son accès à tous : homme/femme, handicapé(e), homosexuel(le), de religion et d'origine différente et quel que soit son âge. Ses actions doivent s'inscrire dans le temps, contribuant à les installer irréversiblement dans les usages et les normes des institutions sportives et, plus globalement, politiques. Sans être naïf ni angélique, c'est désormais l'enjeu des pratiques sportives et de leurs organisations. Elles ont vocation à participer au bien-être commun et à l'intérêt général. Avec détermination et volontarisme, le sport doit accompagner les valeurs et les normes partagées par la société civile, tout en respectant mutuellement leurs missions premières. De ce fait, inscrire le mouvement sportif et olympique dans une « démarche » de responsabilité sociale, à l'instar des procédures lancées par les entreprises, c'est se doter d'un nouvel instrument de dialogue – quand l'affairisme tend à devenir le fer de lance de ses détracteurs –, d'écoute – quant aux enjeux du débat public devant la montée en puissance de l'opinion de plus en plus dubitative sur le bien-fondé des intentions institutionnelles – et, pour finir, de prise en compte de l'environnement (au sens éthologique du terme) – à savoir, se préoccuper des attentes d'une société qui évolue, plus réactive, et qui cherche à s'émanciper de grandes puissances, qu'elles soient politique, économique, religieuse ou sportive.

À ce titre, ces deux ouvrages apportent déjà quelques réponses. Le premier – *L'idée sportive, l'idée olympique* – centralise, identifie et s'attarde sur des « réalités historiques, sportives et médiatiques » (Chovaux, 2017)<sup>a</sup> d'une institution âgée de plus d'une centaine d'années déjà qui, curieusement, affiche une étonnante vitalité contemporaine. Le second – *La responsabilité des acteurs du sport et de l'éducation* – met singulièrement en exergue les responsabilités sociales et les enjeux des pratiques physiques et sportives. Tous deux, sans détour, laissent plusieurs contributeurs exprimer les limites, mais aussi les perspectives de ces différents mouvements sportifs dans le champ de l'éducation, de la formation, de la professionnalisation et de la recherche (Wille, 2017)<sup>b</sup>. Ils ont en commun l'habilité – c'est son moindre défaut – d'articuler la place des médias dans cette logique de prise de conscience et de responsabilité, et de leur rôle d'acculturation par l'objet sport qui reste encore, peut-être, en quête de sens.